

**f.s.m.**  
numéro 2

**c.g.t.**

**u.g.f.f.**  
nov 1970

# L'ESPOIR SYNDICAL



**J**ournal du syndicat général c.g.t.  
des personnels du ministère des affaires culturelles  
des établissements annexes et sous tutelle en relevant

# EDITORIAL

Dans le MOUVEMENT SYNDICAL comme dans d'autres secteurs de l'activité nationale, la rentrée annuelle se situe au retour des grandes vacances.

C'est une période de l'année où l'on dresse les bilans de l'activité syndicale et de la SITUATION SOCIALE.

Am niveau national, la situation sociale est des plus mauvaises cette année.

L'année sociale tant attendue est annoncée à grand renfort de discours, colloques, conférences de presse par le gouvernement est reconduite dans les faits d'année en année depuis 12 ans.

Il est vrai que le régime de la Vème République qui nous gouverne depuis 1958 ne manque pas d'esprit et à grand renfort d'informations, sous des vocables différents, d'une année sur l'autre on annonce que :

"LA CONCERTATION" - "LA PARTICIPATION" - "L'ACTIONNARIAT DANS L'ENTREPRISE" - "LES CONTRATS DE PROGRES" et mieux depuis un an passé "LA NOUVELLE SOCIETE" -

Finis la lutte des classes !

L'ère de la concertation est arrivé ...

Une véritable révolution des rapports sociaux va s'effectuer.

## Les RICHES donneront aux PAUVRES

A la radio, à la télévision, dans la presse bourgeoise, chaque jour l'on parle des défavorisés, des bas salaires, des cadres, des retraités, etc ... "CELA VA CHANGER", on en ferait presque une chanson ! une rengaine. N'est ce pas curieux que de nouveau l'on entende ce refrain; en cherchant bien nous devrions sûrement y trouver une raisons ! Serait-ce que le pouvoir serait enfin conscient des difficultés que rencontrent les masses travailleuses. Serait-ce que le pouvoir se rend compte des injustices et des inégalités? Ou ne serait-ce pas plutôt l'approche des ELECTIONS MUNICIPALES?

Malgré les affirmations du gouvernement, les Françaises et les Français sont conscients et ont constatés dès la rentrée 1970 que les faits étaient contraires aux paroles comme chaque année.

La hausse des prix à la consommation qui devait se limiter à 3,9% pour l'année 1970 était atteinte fin Juillet et il y a tout lieu de penser que le taux sera d'au moins 6% fin Décembre.

Pour nous fonctionnaires, la situation est lourde de conséquences puisque le gouvernement avait fixé l'évolution de nos rémunérations par rapport à cette évaluation.

Aussi, la C.G.T. et pour ce qui nous concerne l'U.G.F.F. a dès le 5 Août demandé que soit avancée l'augmentation du 1er Octobre au 1er Juillet 1970 en un premier temps et l'ouverture de discussions dans un deuxième temps.

.../...

Devant le silence du pouvoir à nouveau le 23 Septembre une lettre reprenant les mêmes revendications était envoyée au Premier Ministre. Notre Syndicat Général C.G.T. des Personnels des Affaires Culturelles faisait siennes ces démarches et envoyait le 1er Octobre une lettre à Matignon appuyant les démarches de la C.G.F.F. en reprenant l'ensemble de la plate forme revendicative de la C.G.T.

Les personnels de notre Ministère doivent être d'autant plus près à l'action qu'ils se trouvent parmi les plus touchés, puisque appartenant au Ministère le plus défavorisé de la Fonction Publique. Le 1% du budget national aux Affaires Culturelles n'est pas pour demain. Les orientations du VIème plan le démontrent et à ce sujet notre Bureau National a en date du 13 Octobre envoyé une lettre au Premier Ministre faisant état de la situation de plus en plus défavorable des personnels de notre département.

Non content de la hausse des prix afin d'encore mieux réduire le pouvoir d'achat des salariés, le gouvernement malgré les affirmations de ses ministres et surtout de celui des Finances a, contrairement aux engagements de Mai et Juin 1968 de déposer un projet de loi visant à alléger l'imposition des revenus salariaux pris une orientation inverse qui entraîne pour cette année une aggravation de la Fiscalité en FRANCE.

La campagne sur la fiscalité engagée par la C.G.T., si elle a contraint le gouvernement à faire quelques concessions dans le projet de budget pour 1971, celui-ci restera néanmoins un budget de classe, contraire à une véritable réforme démocratique de l'impôt telle que la préconise la C.G.T.

L'augmentation des salaires et retraites à venir sera systématiquement grignotée par celle de l'impôt.

La réforme de la fiscalité est une nécessité impérieuse et doit être avec l'augmentation des salaires une de nos principales revendications.

Pendant ce temps, grâce à l'augmentation de la production industrielle due pour une bonne part à l'augmentation des cadences, à la durée du temps de travail, etc..., les PROFITS en 1969 ont atteint des niveaux exceptionnellement élevés et ont été les plus importants de la période d'après guerre, 26% d'accroissement par rapport à 1968 et 42% par rapport à 1967.

Coutefois, la situation économique en France est plus qu'inconfortable; partout l'on vit dans l'anxiété d'un craquement fatal venant des ETATS UNIS et amenant une crise économique dans tous les pays capitalistes.

Les Capitalistes français pour éviter l'inflation accélèrent la concentration des moyens de production et utilisent de plus en plus les moyens de l'Etat.

Les exigences du VIème plan en sont une preuve. TOUT AU SERVICE DES MONOPOLES, RIEN POUR LES SALARIES.

Face à ce bilan, nous devons être prêts à des actions de grande portée. Partout nous devons chercher l'Unité de la classe ouvrière. Nous ne pouvons que nous féliciter des rencontres à l'échelon Confédéral de la C.G.T. et de la C.F.D.T., ainsi que celle entre la C.G.T. et la F.E.N. AUTONOME. Les engagements et les accords unitaires passés entre la C.G.T. et la C.F.D.T. doivent nous servir d'exemple pour qu'au niveau de notre Syndicat Général et de nos sections nous puissions arriver à fixer des objectifs d'actions communes.

Quelques mots sur notre Syndicat Général. Après 4 mois d'existence, nous pouvons dire que s'il reste encore beaucoup à faire, il se porte déjà bien. Les adhérents à la C.G.T. de notre Ministère ont eu raison de donner cet outil. Dans ce journal les différents articles vous en donneront la preuve, le détail des différentes actions, entrevues et démarches effectuées en un si court laps de temps et malgré la pleine période des grandes vacances en sont le reflet.

Faisons en sorte de satisfaire la confiance accrue des travailleurs à la C.G.T. dans notre Ministère.

Rejoignez les rangs de la C.G.T. au sein du Syndicat Général pour une vie meilleure pour l'ensemble des personnels de notre Ministère.

H. BOLLE

0 0

0

#### LES HORAIRES DE TRAVAIL ET LA VIGILANCE DE LA C.G.T.

-----

Le 6 Juillet 1970, alors qu'un très grand nombre d'agents de notre Ministère étaient en vacances, notre Administration pris l'initiative de rappeler à tous ses Services quels étaient les horaires applicables dans la Fonction Publique, remettant en cause par là même ceux appliqués dans notre Ministère depuis de nombreuses années et gagnés de haute lutte par les personnels

La réaction de notre Syndicat Général C.G.T. fût immédiate, nous alertâmes l'ensemble de nos responsables locaux en leur faisant l'historique des actions et démarches entreprises pour qu'à partir du 1er Avril 1964 nous ayons la semaine de cinq jours avec les horaires qui sont appliqués actuellement. Dans le même temps, verbalement et par lettre nous avisions l'Administration que nos personnels étaient très sensibles aux droits acquis et qu'en aucun cas ils n'accepteraient qu'ils soient remis en question, faute de quoi des actions seraient engagées.

Le 3 Septembre convoqués d'urgence, à la suite de nos démarches pressantes, pour discuter de ce problème, par le Directeur de l'Administration Générale, les Camarades PIQUET et BOLLE refirent l'historique des raisons de la situation actuelle et informèrent leurs interlocuteurs de l'état d'esprit des agents sur ce problème, considérant que les personnels des Affaires Culturelles étaient suffisamment défavorisés sur d'autres points (par rapport aux autres secteurs de la Fonction Publique), sans que l'on vienne de nouveaux par d'autres mesures alourdir ce contentieux défavorable.

En définitive la négociation ayant porté ses fruits, les personnels sont à même de juger de l'efficacité de notre action. Nous invitons néanmoins l'ensemble des personnels à saisir nos responsables des difficultés qu'ils pourraient leur être faites en ce domaine, mais également à respecter les horaires qui ont été débattus contractuellement entre les responsables Syndicaux et l'Administration. Il y va de l'intérêt de tous les agents.

S O L I D A R I T E I N T E R N A T I O N A L E

A l 'initiative de la Fédération Syndicale Mondiale, une conférence de solidarité avec les travailleurs et les peuples d'Indochine à eu lieu en France à VERSAILLES les 18 et 19 Juillet 1970 .

Cette conférence à réuni 300 délégués venus de 60 pays représentant 80 organisations. Prés de la moitié des Organisations représentées n'étaient pas affiliées à la F.S.M.

A cette conférence, une délégation de l'U.G.F.F. était présente. La F.E.N.- C.G.T. pour sa part avait déléguée une camarade pour nous représenter.

Parmi les décisions qu'elle à prise à l'unanimité la conférence à adoptée un APPEL aux Travailleurs et aux SYNDICATS du Monde que nous transcrivons ci-après:

A P P E L

A U X T R A V A I L L E U R S

A U X S Y N D I C A T S

D U

M O N D E

La Paix en Asie et dans le Monde, la Liberté et l'Indépendance des PEUPLES sont gravement menacées par l'agression des ETATS UNIS contre le VIETNAM, le LAOS et le CAMBODGE, qui étend ainsi la guerre à toute la PENINSULE INDOCHINOISE.

I L F A U T M E T T R E F I N A U

G E N O C I D E

Nous nous adressons à toutes les Organisations Syndicales du Monde, quels que soient leur caractère local professionnel, National, International en les appelant à soutenir les justes revendications suivantes:

- Mettre fin immédiatement à l'agression AMERICAINE en INDOCHINE.

- Retirer rapidement, totalement et inconditionnellement de cette région les troupes des ETATS UNIS d'AMERIQUE et de ses Alliés.

- Respecter le droit sacré des PEUPLES d' INDOCHINE à disposer d'eux-mêmes.

Nous appelons instamment les TRAVAILLEURS et les Organisations Syndicales dans le Monde à intensifier leurs actions de solidarité dans ce sens et à se joindre à cet APPEL

VERSAILLES le 19 JUILLET 1970

Notre Syndicat Général ayant lui même pris position lors de cette conférence par l'envoi le 18 Juillet d'un message de

solidarité, invite ses Sections à prendre toute initiative pour la diffusion et la ratification de cet APPEL par les personnels de notre Ministère en organisant :

- Des journées d'amitié , de solidarité et d'action
- Des expositions dénonçant les armes des Américains au VIETNAM, AU LAOS et au CAMBODGE.
- Des protestations aux Directions des consulats et de l' Ambassade U.S.
- Des messages de solidarité aux Travailleurs et Peuples d'INDOCHINE que le Secretariat du Syndicat Général se chargera de faire parvenir aux destinataires.
- Des collectes de fonds que nous adresserons au fond de Solidarité de la C.G.T.

Notre travail pourra être facilité dans les établissements, la C.F.D.T. ayant participé à titre d'observateur à la Conférence et en ayant fait état d'une façon positive.

H.BOLLE

### M E S S A G E D E S O L I D A R I T E

Adressé à la Présidence de la Conférence Syndicale Mondiale  
Palais des Congés - 10 rue de la Chancellerie 78- Versailles

Le Syndicat Général C.G.T. des Personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements annexes et sous tutelle en relevant, se faisant l'interprète de la grande majorité des personnels du Ministère.

- Exprime son admiration et son entière solidarité aux Travailleurs et aux Peuples d'Indochine, pour leur lutte pleine d'abnégation pour la sauvegarde de leurs Patries, de leurs droits inaliénables à décider eux-mêmes de leur avenir et leur culture ancestrale, contre l'odieuse agression de l'impérialisme Américain.

- Souhaite plein succès aux travaux de la Conférence Syndicale Mondiale de Solidarité avec les Peuples d'INDOCHINE, et s'engage pour sa part à tout mettre en oeuvre pour que les Agents du Ministère des Affaires Culturelles participent au succès des initiatives que la Conférence ne manquera pas de prendre.

PARIS , le 18 JUILLET 1970

BULLETIN D'ADHESION: Au Syndicat Général C.G.T des personnels du Ministère des Affaires Culturelles, des Etablissements Annexes et sous Tutelle en relevant

NOM: PRENOMS: Date de Naissance:

Direction ou Service: Grade:

Indice de traitement (celui figurant sur la feuille de paie)  
(du mois précédent la date d' Adhésion)

Date d'effet de l'adhésion: Adresse profes:

Adresse personnelle

Date et Signature

## LES RETENUES DES JOURS DE GREVE AUX MUSEES !!!

-----

Qu'elle amère surprise que les gardiens, ouvriers et même une partie des personnels scientifiques des Musées Nationaux ont eu en recevant leur fiche de paye du mois de Juillet. Pour punir ces audacieux qui ont osé, pour certains, faire grève au mois d'Avril pour réclamer leur droit de vivre un peu mieux par rapport au coût de la vie qui va sans cesse se dégradant, et pour d'autres soutenir l'action des petites catégories.

Eh bien, M. CHATELAIN qui voulait se montrer plus royaliste que le Roi, a courageusement mobilisé le peu de personnel administratif de la période estivale pour arrêter les états des retenues, alors que la plupart des personnels de gardiennage et technique attendaient et attendent avec impatience leur dû des reclassement indiciaires des catégories C et D ou des promotions sociales depuis le 1er Janvier 1969, sans parler de la revalorisation de la prime dominicale arrachée de haute lutte et cela malgré l'occupation des Musées par la troupe et les pressions de toutes sortes.

Notre Bureau National n'a pas ménagé ses efforts pour aider nos camarades qui de nouveau commencent à s'impatienter de ces retards. Aussi une délégation de notre Bureau fut reçue le 11 Août par M. DUMAINE Directeur du Cabinet du Ministre. Celui-ci a évoqué les raisons des directives qu'il avait données à M. LANDAI pour ne point donner suite à la promesse faite à une délégation de notre section syndicale du Louvre. A savoir : Une confirmation écrite et signée sur la non retenue des jours de grève jusqu'au paiement intégral des rappels de la revalorisation de la prime du Dimanche. M. DUMAINE confirma par sa parole d'honneur qu'effectivement il donnait des ordres pour que aucune retenue ne soit faite jusqu'au paiement de la prime.

Les délégués de notre Bureau National prirent acte des assurances données par le Directeur du Cabinet. Ceci doit néanmoins inciter tous les personnels intéressés à une vigilance et à une mobilisation permanente dans l'unité la plus large, pour exiger les paiements rapides et intégraux des sommes dues.

Les personnels savent le rôle joué par le Directeur des Musées Nationaux dans les tractations pour la surprime "dite estivale" de Juin à Septembre pour obliger les personnels de gardiennage à sacrifier la seule période où ils pourraient passer leurs congés en famille. Ce qui rend inapplicable la formule "magique" de M. CHATELAIN, d'aller pêcher ou se dorser sous le soleil de l'île d'AIX.

J. FARRUGIA

O O

O

POUR ETRE AU COURANT DE L'ACTIVITE SOCIALE LISEZ TOUTES LES SEMAINES LA VIE OUVRIERE HEBDOMADAIRE DE LA C.G.T.

FEMMES TRAVAILLEUSES POUR MIEUX CONNAITRE VOS DROITS ET ETRE PLUS APTES A COMBATTRE VOS EXPLOITEURS LISEZ TOUS LES MOIS ANTOINETTE SEUL JOURNAL SYNDICAL S'ADRESSANT A LA MAIN D'OEUVRE FEMININE.

MILITANTS ET RESPONSABLES DE SECTION ABONNEZ VOUS AU PEUPLE ORGANE OFFICIEL BI-MENSUEL DE LA C.G.T.

## OU EN EST L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE ?

Il y a maintenant 7 mois que les élections de l'A.D.E.A.C ont eu lieu et le personnel est en droit de se poser la question : quelle a été l'action de l'A.D.E.A.C depuis.

La première réunion qui a eu lieu le 14 avril a mis en place son bureau, puis la première séance de travail du 27 avril s'est terminée par une délégation chez Mr.SELLIÈR pour lui demander de nous faire part de ses intentions à l'égard de l'A.D.E.A.C, et pour lui demander les moyens de nous permettre de fonctionner, crédits plus larges, local, permanent, Mr.SELLIÈR s'est contenté de vagues promesses et a même essayé de dévier l'entretien sur des problèmes qui n'étaient pas de son ressort, en nous parlant des cotisations sachant que sur cette question les organisations syndicales n'étaient pas d'accord. Mais nous n'avons pas suivi. Actuellement nous avons rien obtenu de ce qui avait été demandé.

La première tâche qui s'est présentée aux élus de l'A.D.E.A.C a été de mettre sur pied une colonie de vacances, la C.G.T n'était pas partisan de la location d'une colonie à une entreprise privée, mais devant le peu de temps qui nous restait avant les vacances nous avons accepté cette forme. Depuis l'A.D.E.A.C n'a pas eu d'autre activité car elle ne possède plus de moyens financiers, les crédits sont épuisés.

Que faire alors ? Les élus de la C.G.T lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration vont demander à celui-ci de renouveler ses démarches auprès du Ministère et surtout de convoquer une assemblée générale des adhérents c'est-à-dire de tout personnel pour lui faire connaître la situation et lui demander d'agir. Car que cherche l'Administration, au travers de nos difficultés ? elle veut discréditer la gestion des organisations syndicales en tentant d'accréditer auprès du personnel l'idée que celles-ci ne sont pas capables alors qu'elle ne nous donne aucun moyen.

La C.G.T tient à rappeler à cet effet qu'elle s'opposera toujours aux cotisations dont seraient partisans l'administration et hélas il faut bien le dire certains syndicats.

La C.C.T réclame des oeuvres sociales financées par l'administration et gérées par le personnel, comme cela existe dans le privé avec les Comités d'Entreprises.

Elle demande le versement de 3% de la masse salariale du Budget pour les oeuvres sociales.

La C.G.T ne veut pas que les avances que l'A.D.E.A.C consent soient pour pallier les défaillances de l'administration qui ne paie pas son personnel à temps, elles doivent servir à aider le personnel en difficulté.

Devant une telle situation la C.G.T demande au personnel d'être prêt à répondre à toute action que pourrait lui demander d'entreprendre les organisations syndicales, et à participer nombreux à l'assemblée générale dont les élus de la C.G.T demandent la convocation rapide.

Le Bureau National :



SYNDICAT GENERAL C.G.T. DES PERSONNELS DU MINISTERE DES AFFAIRES  
CULTURELLES? DES ETABLISSEMENTS ANNEXES ET SOUS TUTELLE EN RELEVANT

-O-O-O-

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE

PARIS, le 13 Octobre 1970

Monsieur le Premier Ministre,

Notre organisation syndicale vous alerte sur les conditions de carrière et de travail faites au personnel de notre Ministère et plus particulièrement au petit personnel.

Depuis plusieurs années les budgets alloués au Ministère des Affaires Culturelles sont restés quasiment en stagnation jusqu'à être ridiculement bas en 1970, puisque nous en étions à 0,37 % du budget de la nation.

Les incidences sur les créations d'emploi sur les crédits de fonctionnement, sur la promotion sociale se font lourdement ressentir. Il n'est pas rare dans ce Ministère d'attendre des années (des cas de 9 ans sont signalables à votre attention) avant de voir s'ouvrir la possibilité de se présenter à des concours de titularisation dans les emplois que les agents occupent.

Il va sans dire que ce Ministère paré de réalisations prestigieuses, souffre d'une misère intérieure et qu'il apparaît souvent que l'Etat prend aussi peu soin de ses collections et de ses monuments que de son personnel.

Nous portons à votre attention le fait que le Ministère des Affaires Culturelles, pour faire face à ses tâches, exploite systématiquement le personnel, faute d'effectifs, en imposant des travaux sans en reconnaître la qualification. Il est bien difficile de parler d'une véritable promotion sociale, ce mot reste pour les personnels sans possibilités concrètes.

Nous persistons dans notre réclamation d'un budget de 1 % aux Affaires Culturelles, l'ouverture de collectifs budgétaires pour faire face au cas les plus pressants (Archives de France, Enseignements Artistiques, Création Artistique, Musées de France Architecture, etc ...), la prise en considération des statuts des personnels déposés depuis des années et qui sont en souffrance. Nous n'accepterons plus que les économies se fassent sur l'existence et l'espoir des agents que ce Ministère emploie.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, notre haute considération.

P/Le Syndicat Général C.G.T.  
Le Secrétaire Général

Signé : A. PIQUET

NOTRE ACTION POUR LES CATEGORIES C. et D NON INTEGREES  
DANS LE PLAN MASSELIN

-0-0-0-

Dès la parution des décrets relatifs au reclassement des agents des catégories C. et D. dans les filières instituées par la plan MASSELIN, nous nous rendîmes compte que les Commissions instituées au niveau de la Fonction Publique avec la participation des organisations signataires de l'accord du 10 Octobre 1969 (F.E.N. - F.O. - C.F.D.T. - C.G.C.) avaient omis d'intégrer dans le plan un certain nombre d'agents des Affaires Culturelles (280 environ).

Il faut rappeler que la C.G.T. a été exclue de ces Commissions du fait de son refus d'avaliser d'une part, l'étalement-abusif du plan et d'autre part, compte tenu des engagements que le gouvernement tenait à arracher aux organisations syndicales de ne rien entreprendre pour ces catégories tant que le plan ne serait pas entièrement appliqué, c'est à dire avant le 1er janvier 1974; ou pour les catégories pouvant s'appuyer sur le plan MASSELIN pour étayer leurs revendications. Cette dernière référence figurant dans le contrat du 10 Octobre 1969, est constamment opposée par le gouvernement aux organisations signataires pour justifier son refus d'examiner le cas particulièrement scandaleux du déclassement de la catégorie B.

Dès le début nous avons entrepris des démarches auprès des divers services pour faire en sorte que les personnels du Ministère des Affaires Culturelles laissés pour compte, voire déclassés fassent l'objet d'une démarche de notre Administration auprès de la Fonction Publique. Nous avons même demandé à plusieurs reprises la réunion d'une table ronde Administration Syndicats pour étudier dans le détail toutes les questions restées en suspens. Si nos démarches persévérantes ont commencé à porter leurs fruits, nous pensons que si le représentant de la F.E.N. avait eu la même attitude que nous dès le départ, nous sommes en droit de penser que les agents intéressés seraient présentement reclassés.

Mais voilà, ce représentant estimait sans doute, du fait qu'il siégeait dans les Commissions de la Fonction Publique, pouvoir résoudre par sa seule intervention cette carence des Commissions de la Fonction Publique ou, il faut le dire, sa présence n'a pas été particulièrement bénéfique pour les personnels des Affaires Culturelles. En tout état de cause, c'était mal connaître la nécessité du rapport de force indispensable à la prise en compte des justes revendications des personnels.

Il faut toutefois nous féliciter que la réalité de la situation l'ait emporté sur l'esprit de concurrence, et les quatre organisations syndicales représentatives du Ministère se sont rencontrées le 8 Septembre 1970 et ont en commun établi la liste des corps restant à reclasser dans les filières du Plan MASSELIN d'une part, et examiné d'autre part, le cas des corps dont le reclassement n'était pas prévu par le Plan, mais pour lesquelles subsiste un déclassement anormal. Cette orientation arrêtée, elles demandaient par lettre commune une réunion à l'Administration.

Cette démarche commune a eu une répercussion quasi immédiate puisque l'Administration convoquait les organisations syndicales sur cette question le 29 Septembre.

.../...

Après un échange de vue entre les organisations Syndicales et les représentants de l'Administration, a la suite duquel il se dégagait une orientation positive commune pour proposer à la Fonction Publique LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

I.- CORPS SPECIFIQUE DE NOTRE MINISTERE A RECLASSER DANS LES FILIERES DU PLAN MASSELIN

Directions et Services	Spécificités	Effectifs	Situation Ancienne	Situation Actuelle	Situation Demandée
<u>CREATION ARTISTIQUE</u>	Céramistes et Décorateurs de SEVRES	41	E.S.3.	Gr. IV	Gr. V
	Liciers des Gobelins	13	E.S.2.	Gr. III	Gr. IV
<u>ARCHITECTURE</u>	Calculateurs	34	E.S.3.	Gr. IV	Gr. V
	Commis-Dessinateurs	71	E.S.3.	Gr. IV	Gr. V
	Tireurs et Opérateurs Photo graphes	4	E.S.2.	Gr. III	Gr. V
	Jardiniers Mossistes	70	E.S.3.	Gr. IV	Gr. V
<u>ECOLE D'ART</u>	Surveillants Chefs	18	E.S.2.	Gr. III	Gr. IV

II.- CORPS DE METIERS NECESSITANT UN RECLASSEMENT DEPUIS DE NOMBREUSES ANNEES MAIS NE RENTRANT PAS DANS LE CADRE DE LA REFORME DES CATEGORIES C et D du PLAN MASSELIN.

DIRECTION	SERVICES	SPECIFICITE	EFFECTIFS
<u>ARCHITECTURE</u>	Service de Sécurité	Chef de Groupe	1
		Sous Chefs de Groupe	2
		Brigadiers	2
		Sapeurs Pompiers	12
	Service des Jardins	Sous Chefs Jardiniers	18
		Jardiniers Professionnels	94

N.B.: Toutes les catégories susceptibles d'être reclassées n'ont pu être inventoriées, ce travail devra être poursuivi.

Les personnels peuvent compter sur la vigilance de la C.G.T. pour suivre l'évolution de ces reclassements.

PREMIER FRUIT DU SYNDICAT GENERAL C.G.T. DES AFFAIRES  
CULTURELLES : LE PROJET DE STATUT DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE  
DE LA DIRECTION DES MUSEES NATIONAUX

-0-0-0-

Une des raisons essentielles qui fut à la base du regroupement syndical C.G.T. dans notre Ministère, concrétisé le 22 Mai 1970 - par la constitution d'un Syndicat Général C.G.T. regroupant 4 des 5 syndicats C.G.T. - était celle d'une plus grande efficacité, face aux tâches énormes du mouvement syndical - par la mise en commun des compétences et du dévouement de tous nos militants.

Aussi dès le début de l'été nous attelions nous à la "priorité des priorités" : l'élaboration d'un nouveau statut pour le personnel de Surveillance de la Direction des Musées de France. Les motifs de l'urgence qui s'attachaient à ce travail se doivent d'être rappelés : Nos camarades gardiens des Musées appartiennent à une des catégories les plus mal loties de la Fonction Publique, la misère de leur situation administrative et le scandale de leur conditions de travail les avaient amenés à 2 mouvements de grève avec les personnels ouvriers (Octobre 1969 - Mars Avril 1970); de plus leur statut vieux et dépassé ne correspondait plus à la situation réelle des personnels, ni aux besoins d'une saine politique de gestion des Musées Nationaux. Il était donc normal que le Syndicat Général C.G.T. s'occupe en premier lieu des agents de la Direction des Musées de France.

-0-0-0-

L'élaboration de ce projet de statut est un exemple type du travail syndical tel que le conçoit la C.G.T. Après que les camarades responsables de la Section de la Direction des Musées de France aient fait connaître "l'économie générale" de la refonte statutaire qu'ils souhaitaient et après examen des projets élaborés par l'Administration dans les Commissions instituées au niveau de la Direction des Musées, un collectif de camarades confectionna le canevas du texte. Ce texte fut alors présenté au Bureau National qui lui<sup>a</sup> apporté des retouches.

Soumis à nos camarades gardiens, adhérents C.G.T. lors d'une Assemblée Générale, il fut encore amendé, perfectionné. Aussi après un mois et demi de travail on avait un projet de statut élaboré démocratiquement qui à l'intérieur de sa forme juridique indisputable, contenait des dispositions vivantes car conformes à l'ingérêt des agents, leur assurant un développement de carrière honorable et des rémunérations décentes. Notre projet de statut était fait pour les personnels et par les personnels.

C'est pourquoi nous proposons à une Assemblée Générale le 9 Septembre 1970 rassemblant les personnels de gardiennage de la Direction des Musées de France, syndiqués et non syndiqués, afin que ce projet de statut devienne celui de toutes les organisations syndicales et de tout le personnel intéressé, pour mieux le défendre face à l'Administration lors de la réunion le 23 Septembre 1970 du Comité Technique Paritaire de la Direction des Musées de France. Mandatés par l'Assemblée, les représentants C.G.T. et C.F.D.T. remirent ce jour là le projet de statut à M. le Directeur de Musées de France.

.../...

Le 23 Septembre, c'est sur le document présenté par les organisations syndicales que la discussion a exclusivement portée. Les représentants C.G.T. abordaient cette séance décidés à y "mettre le paquet" - comme l'on dit - pour défendre ce projet de statut.

Est ce par tactique, est ce parce que l'Administration, prise de vitesse, n'avait pas eu le temps de préparer son propre projet (car nous ne saurions considérer les avants projets comme des documents valables) - (nous excluons que ce soit pour nous être agréable ou par un amour soudain de ses personnels), il n'en est pas moins vrai que 3 heures durant article par article, le statut "est passé".

En raison de l'heure tardive la séance fut levée à 13 heures sans que le chapitre (très important!) des dispositions transitoires ait pu être étudié. Rendez vous fut pris pour le 12 Octobre.

En sortant nous ne savions pas très bien si "c'était du lard ou du cochon" ; les choses avaient presque trop bien marché, l'empressement mis par l'Administration à fixer une date rapprochée pour finir l'étude du projet ne cachait-elle rien ? nous n'allions pas tarder à être édifiés.

En effet, le 12 Octobre la discussion sur le statut ne put avoir lieu, car M. CHATELAIN Président du Comité Technique Paritaire, plutôt que de répondre points par points aux questions précises et certes accusatrices de notre camarade FARRUGIA, préféra se retirer empêchant ainsi le fonctionnement normal du C.T.P. de la Direction des Musées.

Notre protestation publique et nos démarches auprès du Ministre ont amené le Directeur des Musées de France à convoquer le C.T.P. pour le 19 Novembre. Nous voulons espérer que nous pourrions continuer à travailler sérieusement car le temps presse et les personnels ne sont pas disposés à permettre les manoeuvres de retardement d'où qu'elles viennent.

Le Bureau National

-o-o-o-

#### INFORMATION DE DERNIERE HEURE

Nous venons d'apprendre par le Directeur des Musées de France que le C.T.P. n'aurait pas lieu le 19 Novembre et ce à la demande des responsables au niveau du Ministère de la F.E.N. et de la C.F.D.T. qui exigent de l'Administration la présentation d'un statut établi par elle, tentant de remettre par là en question les délibérations du Comité Technique Paritaire du 23 Septembre. L'Administration se préparerait à donner satisfaction à ces organisations et ce contre la volonté largement exprimé des personnels en apportant dans la discussion au prochain C.T.P. un nouveau statut.

Nous dénonçons vigoureusement ces manoeuvres d'Etats Majeurs syndicaux qui font collusion avec l'Administration pour remettre en cause ce qui était déjà accepté par le C.T.P. des Musées. Nous appelons les personnels intéressés à réagir contre ces manoeuvres contraires à leurs intérêts et à se tenir prêts à passer à l'action si nécessaire.

-o-o-o-

- Aucune revalorisation indiciaire sérieuse depuis 1961.
- Une carrière "En fourche" trop longue.
- D'importantes pertes indiciaires découlant des manipulations de la grille indiciaire et qui ont lésé particulièrement la Catégorie B.

Au 1er Janvier 1970 elles sont encore de :

14 points réels au 3ème échelon de la classe normale

20 - d° - 7ème - d° -

32 - d° - 11ème - d° -

35 - d° - à la Classe exceptionnelle

37 - d° - au 5ème échelon du grade de Chef de Section.

- Une pénétration en catégorie A notoirement insuffisante.
- Des tâches toujours plus complexes.

TELLE EST LA SITUATION DE LA CATEGORIE B - CELA N'EST PLUS TOLERABLE

En Décembre 1969, devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique toutes les Organisations syndicales demandaient la mise en place immédiate d'une commission de travail chargée d'examiner le reclassement de la Catégorie B.

A cette demande le Secrétaire d'Etat M. MALAUD opposait un "NON" catégorique qu'il confirmait en Mai dernier.

Les Personnels ont répondu par l'action : Lettre pétition au Premier Ministre, délégations, actions diverses allant jusqu'à la grève, rassemblements etc ...

Mais prenant appui sur le Contrat du 10 Octobre 1969 signé par toutes les organisations syndicales sauf la C.G.T. le Gouvernement reste sourd. Il prétend ignorer les revendications de la catégorie B jusqu'en 1974.

#### FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B.

- La C.G.T. vous appelle à vous réunir sur les lieux de travail,
- à décider de l'action dans l'Unité pour exiger :
  - Votre reclassement dans la grille hiérarchique.
  - Une carrière linéaire dotée des indices 250 à 445 net.
  - Le raccourcissement de la durée de la carrière.
  - Un débouché largement ouvert pour tous jusqu'à l'indice 480.
  - L'amélioration des débouchés en catégorie A tant par Concours que par liste d'aptitude.

Rien n'est plus urgent que d'exiger des crédits pour que le reclassement de la Catégorie B soit amorcé dès 1971.

VOTRE ACTION UNIE DOIT FAIRE CEDER LE GOUVERNEMENT

-o-o-

I N F O R M A T I O N S

-----

I.- PROBLEMES SOCIAUX

- 1°) - Le taux de la Subvention alloué par repas servi dans les cantines et restaurants des administrations de l'Etat est porté à 0,87 Francs. Ce nouveau taux est applicable pour les repas servis depuis le 1er janvier 1970.
- 2°)- Le taux journalier pour la subvention du séjour des enfants dans les Colonies de vacances (y compris les Colonies Maternelles) est porté d'une part à 7 francs pour les enfants âgés de moins de 13 ans et d'autre part à 10 Francs pour les enfants âgés de 13 à 16 ans. La base de calcul demeurant la durée maximum de 45 jours de séjour.
- En outre, le Ministère des Affaires Culturelles accorde en plus une participation au frais de vacances de 50 Francs à partir du 2ème enfant ayant séjourné dans une colonie même si l'allocation de vacances a été réglée par un autre organisme.
- 3°) - La dotation des crédits servant à l'attribution des secours a été accrue pour chaque Ministère.

II.- Notre Commission Administrative du 16 Octobre 1970 a désigné et élu les responsables des Commissions catégorielles.

- 1°)- Commission des Agents de Surveillance et de Gardiennage  
Responsable : FARRUGIA Jean
- 2°)- Commission des ouvriers professionnels et Jardiniers  
Responsable : JUTEAU Georges  
Sous Commission des jardiniers  
Responsable : MARTY Jean Claude
- 3°)- Commission des Métiers d'Art :  
Responsable : LEMONNIER André
- 4°)- Commission des Personnels Administratifs  
Responsable : JAYLET Andrée
- 5°)- Commission compétente pour les Personnels des Etablissements publics qu'ils soient à caractère Administratif ou à caractère Commercial  
Responsable : SAPINARD

III.- MANIFESTATIONS DU 18 NOVEMBRE POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Cette manifestation a connu un très grand succès malgré un temps exécrable. Bonne participation des personnels des Affaires Culturelles. LA LUTTE DOIT SE POURSUIVRE.